

lorsque le ci-devant ministre des Travaux publics (M. Monk) et le ministre des Postes actuel (M. Pelletier) ont cherché à se faire réélire dans ces divisions électorales. Les déclarations faites dans cette circonstance ont été rapportées à maintes reprises à la Chambre et il est inutile que je les répète.

Je vous prierai aussi de ne pas oublier que, bien que la question de la marine ait été souvent mentionnée à la dernière session, on n'a pas laissé savoir à la Chambre ni au public que le premier ministre et son ancien collègue, le ci-devant ministre des Travaux publics, n'étaient pas toujours d'accord au sujet d'un plébiscite avant de se prononcer pour une contribution ou pour un programme naval définitif.

Cet état de choses dura jusqu'au mois d'octobre dernier alors que le ministre des Travaux publics démissionna. Lors de la remise de son portefeuille, il fit connaître au public que, s'il démissionnait, c'était parce que le Gouvernement avait décidé de faire un don et que lui (M. Monk) avait promis le plébiscite avant qu'une telle démarche n'eût lieu, et que, par conséquent, il sentait que l'honneur l'obligeait à remettre son portefeuille. La lettre de démission de M. Monk renfermait une si importante contradiction des déclarations faites en cette enceinte par le premier ministre le 5 décembre dernier, lors du dépôt de son projet de loi navale, qu'elle exige impérieusement des explications ministérielles. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que dans son discours du 5 décembre le premier ministre a lu le mémoire de l'amirauté et a déclaré que le Gouvernement avait décidé de faire ce don de \$35,000,000 après avoir examiné les faits exposés dans ce mémoire. Autrement dit, la réception et l'examen de ce mémoire auraient été les facteurs qui ont engagé le Gouvernement à prendre cette décision. Quels sont les faits? La lettre de démission de M. Monk prouve jusqu'à l'évidence que le Gouvernement avait décidé de faire ce don de \$35,000,000 plus de quinze jours avant d'avoir pu recevoir ce mémoire de l'amirauté. Permettez-moi de le prouver. La lettre du ministre des colonies transmettant ce mémoire est datée de Downing-Street, le 25 octobre 1912. En allouant huit à neuf jours pour la transmission de ce document à Ottawa, il n'a pu arriver ici avant le 2 ou le 3 novembre, au plus tôt. Or, la lettre de démission adressée par le ministre des Travaux publics à son chef est datée du 18 octobre 1912, et si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'en lirai le premier passage:

Mon Cher Premier Ministre.—Je regrette de constater que je ne puis approuver la décision prise par le cabinet hier...

Hier, c'était le 17 octobre.

...de mettre, au nom du Canada, une contribution d'urgence de \$35,000,000 à la disposition du gouvernement anglais pour des fins navales, avec le consentement du Parlement, mais sans donner à la population canadienne l'occasion de manifester son approbation de cette importante démarche avant qu'elle ne soit faite.

Nous avons là la preuve concluante que ce mémoire n'a pas pu être en la possession du Gouvernement avant le 2 ou 3 novembre, et pourtant M. Monk dit dans sa lettre au premier ministre que la décision d'accorder \$35,000,000 a été prise le 17 octobre 1911, au moins deux semaines avant que le Gouvernement eût entre les mains le document sur lequel il base sa cause. En présence de ces faits, quel est l'honorable député qui pourra sérieusement nous demander d'accepter la parole de l'honorable premier ministre sur ce sujet ou sur tout autre. La preuve contre le Gouvernement dans ce cas-ci est absolument irréfutable, et je prétendais que le premier ministre, à moins qu'il ne veuille qu'on lui dise des choses qui ne seraient pas parlementaires, devrait remettre la discussion de ce bill jusqu'au jour ou son ancien collègue, le ministre des Travaux publics, sera à son siège dans cette Chambre pour nous donner la véritable raison de sa sortie du cabinet.

Les articles publiés dans le "Devoir", que plusieurs honorables députés ont cité dans cette Chambre, expliquent ces contradictions entre les déclarations du ministre des Travaux publics et l'honorable premier ministre; ces articles disent que le premier ministre a dû demander trois mémoires de l'amirauté avant d'en trouver un qui servait ses fins. Ces contradictions jettent une lumière particulière sur la déclaration faite, il y a quelques semaines dans cette Chambre, par l'honorable député d'Yamaska (M. Mondou), lorsqu'il disait: Le premier ministre était en faveur d'une contribution avant qu'il allât en Angleterre; il est allé en Angleterre, il a vu l'amirauté, il est revenu au Canada et il était encore en faveur d'une contribution. Et l'honorable député tirait de cela la conclusion très naturelle que l'amirauté était prête à consentir à peu près à tout ce qu'un premier ministre canadien demanderait. Mais le point important de cette déclaration de l'honorable député d'Yamaska est lorsqu'il a affirmé que le premier ministre avait déjà décidé d'accorder une contribution avant de partir pour l'Angleterre; le premier ministre était à son siège dans cette Chambre lorsque l'honorable député d'Yamaska affirmait cela, il a pris la parole après lui le même soir, et il n'a pas dit un mot pour le contredire. En toute justice, nous avons donc le droit d'exiger des explications tant